HISTOIRE DE SUMÈNE DE LA RÉFORME A LA RÉVOLUTION

PAR

MATHILDE CABANE

Licenciée ès lettres Diplômée d'études supérieures d'histoire

INTRODUCTION

Sumène, entraînée dans le mouvement de la Réforme, comme les autres petites villes industrielles cévenoles, a été, tout en poursuivant la même vie économique et municipale, reconquise par le catholicisme au cours des xviie et xviiie siècles, quoique dans une région restée en majorité protestante.

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PRÉLIMINAIRES

DES ORIGINES A LA RÉFORME.

Étymologie. — Le nom de Sumène, assimilé parfois à « Cévennes », désigne aussi un affluent de la Dordogne et un de la Loire, et il a été donné un moment à la Somme (Sumena). C'est donc un nom celtique ou préceltique de rivières, qualifiées « tranquilles » ou peut-être sinueuses (celle qui passe à Sumène est maintenant le Rieutort).

Situation et cadre. — Sumène a une position d'arrière-porte

des Cévennes, bordure sud du Massif central, zone abrupte de contact des terrains calcaires et des terrains siliceux, près de la limite du châtaignier. Le site, dans une vallée s'ouvrant sur la plaine du Bas-Languedoc, est déterminé par un confluent modeste au pied d'un col accédant à la vallée de l'Hérault et passage d'une très ancienne voie de Nîmes en Rouergue.

Sumène des origines à la Réforme. — Le territoire de Sumène, où les hommes préhistoriques ont laissé des traces, appartint successivement aux Volkes Arécomiques, à la civitas Nemausensis, au diocèse de Nîmes, à celui d'Uzès, puis à celui d'Arisitum (516-796), réincorporé enfin à celui de Nîmes, mais gardant le nom de terre d'Hierle, dont les seigneurs accordèrent des chartes aux communautés du pays. La tradition d'une fondation pieuse ne devient historique qu'en 1156 par une bulle confirmant l'attribution de Notre-Dame de Sumène au chapitre cathédral de Nîmes. Pendant la guerre de Cent ans, Sumène et la région souffrent surtout des grandes compagnies. Vers la fin, elles se rallient à la cause royale. Avec la paix, l'industrie, née des productions locales, s'y développe.

PREMIÈRE PARTIE LA RÉFORME A SUMÈNE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES DE LA RÉFORME.

L'Église catholique au moment de la Réforme. — Au moment de la Réforme, le catholicisme est fortement établi à Sumène où le clergé est nombreux et la piété active.

Causes qui ont favorisé l'introduction de la Réforme. — Les abus ne paraissent pas plus graves qu'ailleurs. Le principal

est la non-résidence du prieur. La dîme n'était pas excessive, pourtant elle était détestée. Les abus ne sont pas la cause déterminante de l'adoption de la Réforme, mais l'esprit nouveau qui soufflait dans tous les domaines anima le sentiment religieux.

Débuts de la Réforme. — Les signes du protestantisme naissant apparaissent en 1557. En octobre 1560, le Consistoire fut établi par le pasteur de Saint-Jean-du-Gard et, en décembre 1561, Simon Campagnan fut donné à Sumène comme ministre. On trouve des huguenots dans toutes les classes de la société, y compris des familles nobles ou riches. Pourtant, contrairement aux autres petites villes voisines, Sumène conserva, comme le village de Saint-Roman, une notable minorité catholique (environ un quart, dont le baron) appuyée par la majorité restée catholique des paroisses limitrophes de Saint-André de Majencoules et Saint-Martial.

CHAPITRE II

LA RÉFORME JUSQU'A L'ÉDIT DE NANTES.

Guerres de Religion. — Entraînée par la forte majorité huguenote qui s'était emparée du pouvoir, Sumène participa à toutes les guerres de Religion du côté protestant. Elle fut emportée le 29 février 1568 par le baron de Ganges, mais, le 5 mars, les réformés la reprirent. Le prieuré fut alors démoli, le culte catholique interdit et les huguenots mirent la main sur les revenus ecclésiastiques.

Organisation de l'Église réformée. — Durant les guerres de Religion, le protestantisme ne cessa de croître et acheva de s'organiser. Sumène fut rattachée au colloque de Sauve et eut un temple.

CHAPITRE III

DE L'ÉDIT DE NANTES AUX GUERRES DE ROHAN.

L'application de l'édit de Nantes desserra l'emprise du

protestantisme et encouragea les catholiques. Les huguenots mirent tout en œuvre pour empêcher l'arrentement du bénéfice et garder la possession des dîmes, dont ils payaient le pasteur. Plusieurs émeutes populaires éclatèrent contre les fermiers du prieuré ou les envoyés du chapitre (1601, 1605 et 1618). Des contestations éclatèrent aussi entre les catholiques et le chapitre de Nîmes au sujet de la réédification de l'église paroissiale, le chapitre refusant de la faire à ses frais.

CHAPITRE IV

LES GUERRES DE ROHAN.

La ville avait dans ses murs de chauds partisans du duc de Rohan (par exemple toute la famille des Causse). Elle participa à la prise d'armes de 1620 et à tous les mouvements de guerre. Si elle ne fut pas attaquée, elle fournit de l'argent, des munitions et des hommes. Mais la minorité catholique ne resta pas passive : le baron, Jean du Fesc, refusa de payer une imposition levée par les huguenots sur les catholiques. Les consuls, responsables des sommes à percevoir, furent, bien que protestants, condamnés par l'Assemblée d'Anduze à être emprisonnés et à avoir leurs biens vendus (1625).

CHAPITRE V

ORGANISATION DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE. LE CONSISTOIRE.

Le pasteur de la ville desservait une circonscription très vaste, comprenant non seulement la paroisse de Sumène, mais aussi les annexes de Saint-Julien de la Nef et de Roquedur, auxquelles s'ajouta, à partir de 1666, l'église de Saint-Martial. Il était aidé par le Consistoire, qui comprenait, sous la présidence du pasteur, deux diacres et quatorze anciens. Il s'occupait de tout ce qui concernait la communauté huguenote et eut quelques démêlés avec l'un de ses pasteurs, Lévy Guichard. C'était surtout un tribunal pour les mœurs, s'appliquant aussi à maintenir la bonne entente parmi les

fidèles. Bien qu'il eût souvent à les censurer pour s'être disputés, avoir dansé le dimanche ou au Carnaval et avoir préféré au culte le jeu de mail ou le cabaret, on est frappé par la piété des Suménols à cette époque.

CHAPITRE VI

DE LA PAIX D'ALÈS A LA RÉVOCATION.

Conséquences de la paix d'Alès. — La paix d'Alès fit cesser la domination du protestantisme à Sumène et à partir de 1660 ce fut le déclin. Les huguenots, qui formaient en 1611 les trois quarts de la population, n'en étaient plus que la moitié en 1674. La cause principale de ce recul provient du nombre relativement grand des catholiques qui, profitant de leur force et de la politique favorable des pouvoirs à leur égard, ont fait bloc pour reprendre tous leurs avantages, revendiquer l'application de l'Édit en leur faveur et rejeter sur les seuls protestants les charges créées par les guerres de Rohan.

Du milieu du siècle à la révocation. — La royauté étant devenue résolument hostile aux huguenots à partir de 1660, les catholiques les évincèrent peu à peu des offices et des professions libérales. Ils furent aussi inquiétés dans leur religion par de multiples mesures. Enfin, le 10 janvier 1684, les dragons entrèrent dans la ville et, le 3 juillet de la même année, le culte fut interdit. Les 10, 11 et 12 octobre 1685 environ, 800 protestants sur 1,000 abjurèrent, et le pasteur Pierre d'Aigoin se fit bientôt remarquer par son zèle catholique.

CHAPITRE VII

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE LA RÉVOCATION A LA RÉVOLUTION.

La révocation de l'Édit de Nantes assura, à Sumène, le triomphe définitif de la religion catholique. La royauté continua à s'appuyer sur le clergé et les anciens catholiques, qui devinrent des agents de l'Intendant. La vicairie perpétuelle fut créée dès 1686 et le clergé se renforça de missionnaires. Les prêtres, les consuls, les maîtres et maîtresses d'école surveillaient les nouveaux convertis. Le curé Ratyé fut emprisonné parce qu'il se montrait trop large pour les mariages « au Désert ». Le catholicisme ne cessa de croître et de s'affermir pendant tout le xviiie siècle.

CHAPITRE VIII

LE PROTESTANTISME

DE LA RÉVOCATION A LA GUERRE DES CAMISARDS.

Quelques années après la révocation, une centaine de familles N. C. (sur 263) sont notées comme remplissant régulièrement leurs devoirs de catholiques.

L'émigration fut très réduite à Sumène. Les Suménols qui résistèrent évitèrent le plus possible de faire acte de catholicisme et fréquentèrent assidûment les assemblées du Désert. A la suite de celle de La Cam de Roquedur, surprise par les dragons, une femme de Sumène fut pendue et le seigneur de Saint-Julien Thomeyrolles décapité.

CHAPITRE IX

LE PROTESTANTISME

DE LA RÉVOLTE DES CAMISARDS A L'ÉDIT DE TOLÉRANCE.

Les Camisards. — La « méthode de résistance » purement religieuse, préconisée par les lettres des pasteurs réfugiés, et le refoulement de sentiments religieux intenses engendrèrent l'exaltation du « prophétisme », qui apparut aux environs de Sumène au début de 1702 et dont une déviation inspira les Camisards. Le 4 mars 1703, la troupe de Roland attaqua la ville, pénétra jusqu'à la place, semble-t-il, mais fut repoussée. Au complot de 1705, l'un des principaux chefs fut Isaac Flessières, fils d'un riche marchand de Sumène. Le seigneur de Saint-Julien fut dénoncé par le Camisard Catinat comme ayant trempé dans l'affaire.

Les suites des abjurations. — Durant les trois générations

que dura la persécution depuis la révocation, beaucoup de familles N. C. devinrent définitivement catholiques, surtout celles qui étaient les plus riches et les plus importantes.

L'église du Désert. — Malgré les défections et les persécutions, le protestantisme suménol resta vivant, quoique très amoindri. Les assemblées se tenaient presque régulièrement chaque dimanche au pont sur l'Hérault, au four à chaux entre Sumène et Ganges, aux Cadenettes et surtout dans le « valat » de Valmalle. L'édit de tolérance ne fit que reconnaître et confirmer une situation de fait.

DEUXIÈME PARTIE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ

CHAPITRE PREMIER

LES REMPARTS.

Les remparts existaient certainement en 1417. Ils furent sans doute relevés et réparés en exécution de l'acte du 14 juillet 1431. L'enceinte était dominée par six tours. Le fort s'élevait au point culminant. Au faubourg de Pied-de-Ville, la porte de Ganges formait une sorte d'ouvrage avancé. Ils furent réparés à plusieurs reprises durant les guerres de Religion et les guerres de Rohan, et démantelés à la paix d'Alès.

CHAPITRE II

LA VILLE ET SES FAUBOURGS.

La ville, sur la rive droite du Rieutort, est resserrée entre la montagne et la rivière et axée le long de la route de Provence en Rouergue; la portion qui passait dans Sumène était appelée rue de l'Estrade, puis rue Droite; avec la place (depuis : Placette), centre de la ville, c'était l'endroit le plus riche et le plus animé. Les autres rues formaient une sorte de damier irrégulier.

Les faubourgs de la rive droite, Cap-de-Ville et Pied-de-Ville, s'allongeaient aussi le long du chemin royal. Le premier était plutôt bourgeois ; le second, très actif et riche. Les faubourgs de la rive gauche étaient groupés autour du prieuré. Beaucoup moins développés que ceux de la rive droite jusqu'en 1650, ils se peuplèrent alors et Villeneuve devint un nouveau Pied-de-Ville.

Le plus important travail d'urbanisme fut la construction du petit pont, joignant Villeneuve et Pied-de-Ville, qui ne communiquaient, jusqu'en 1783, que par une planche, ou à gué, ou en faisant le tour par le Pont-Vieux.

CHAPITRE III

ORGANES DE LA COMMUNAUTÉ.

Les consuls. — Le consulat fut accordé à Sumène, remplacant le syndicat, entre 1547 et 1552. Les deux consuls, rarement nobles, et les conseillers, souvent nobles, se recrutaient par cooptation dans les deux classes d'habitants. Au xviii^e siècle, cette coutume fut troublée par l'ingérance du pouvoir royal (consuls imposés) et par la création de nombreux offices, dont temporairement celui de maire. Les pouvoirs des consuls étaient très étendus en matière administrative et financière; ils avaient aussi des attributions de police, mais aucun pouvoir judiciaire.

Les conseils. — Le Conseil ordinaire aidait les consuls dans toutes leurs fonctions. Le Conseil général, souvent convoqué aux xv1^e et xv11^e siècles, l'était beaucoup moins au xv111^e, où le Conseil extraordinaire le remplaçait le plus souvent.

CHAPITRE IV

CADRE DE LA COMMUNAUTÉ.

Officiers seigneuriaux. - Régent de la justice, viguier et juge

et leurs lieutenants, procureur juridictionnel et procureur fiscal.

Officiers royaux. — Procureur du roi près l'hôtel de ville et gouverneur de Sumène.

La seigneurie. — La seigneurie directe, très dispersée au xvie siècle, et la seigneurie justicière sont réunies aux xviie et xviiie siècles au profit des du Fesc, barons de Sumène, marquis à partir de 1752. La seigneurie de Sumène consistait principalement dans le droit de rendre la justice, le droit de leude dont la communauté avait une partie, et la perception de lods et censives. Les différends avec la communauté portèrent presque exclusivement sur les droits d'inféodation des rivières et des chemins (transaction du 16 octobre 1682, procès de 1735 et 1767).

La viguerie. — Sumène était une des paroisses les plus importantes de la viguerie du Vigan. Ses délégués assistaient assidûment aux assemblées et y avaient de l'influence.

Le diocèse. — Sumène tenait l'Assiette à Nîmes, puis à Alès tous les trois ans par tour.

Tribunaux. — La ville avait de nombreux procès dans toutes les cours royales.

L'intendant et son subdélégué. — Depuis le milieu du xviie siècle, l'intendant est comme le tuteur de la communauté, qui ne peut faire aucun acte important sans une ordonnance de lui. Son subdélégué réside au Vigan.

CHAPITRE V

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ.

Impôts royaux et provinciaux. — Les impôts augmentèrent continuellement. En 1785, la ville payait 18,620 l. 29 s. de taille, capitation et vingtième.

Finances communales. — Les recettes de la communauté provenant de la part de taille affectée à ses dépenses ordinaires et des revenus des biens patrimoniaux (moulins à blé et à huile, four, droit de courtage, rente sur la leude) ne suffisaient pas à payer les dépenses ordinaires, car elles étaient calculées trop bas. Il fallait donc fréquemment avoir recours à des emprunts ou à des subventions. Les charges extraordinaires variaient beaucoup et les 200 l. prévues pour elles dans le budget étaient très insuffisantes.

État financier de la communauté du XVIe siècle à la Révolution. — Le déficit a été longtemps perpétuel. La dette, à la paix d'Alès, se montait à 34,693 l. La révolte des Camisards replongea la communauté, qui n'avait pu encore atteindre son équilibre budgétaire, dans les difficultés financières, qui furent enfin résolues vers 1760.

CHAPITRE VI

LA POPULATION.

La population de Sumène est en moyenne de 2,000 habitants pendant la période que nous considérons et a crû d'une façon assez régulière. L'examen des chiffres des dénombrements pose certains problèmes démographiques.

TROISIÈME PARTIE LA VIE ÉCONOMIQUE

Les industries de Sumène utilisent les productions agricoles de la région.

CHAPITRE PREMIER

L'AGRICULTURE.

Le climat est méditerranéen, mais plus dur que dans la plaine. Le sol est, pour une petite surface, calcaire, et, pour la plus grande partie, siliceux, léger, pauvre, travaillé à la main, et bénéficie souvent de l'irrigation et d'une fumure organique. Ce sont les arbres et la vigne qui y sont surtout cultivés et dominent le paysage rural. Le châtaignier occupe de grandes surfaces. Son fruit est le fond de la nourriture des Cévenols, surtout après dessication. Le mûrier est récent à Sumène, ne s'étant répandu qu'au cours du xviie siècle, grâce à la faveur des autorités. L'olivier prospère, mais n'est pas loin de sa limite. La vigne, qui ne doit pas être fumée, s'est répandue peu à peu. Les autres cultures ont peu d'importance.

Les animaux donnent lieu à des baux à cheptel, notamment les porcs, les ovins, qui bénéficient de la compascuité, les chèvres, contre les dégâts desquelles sont prises des mesures de plus en plus sévères. Enfin, le ver à soie impose chaque année, pendant quelques semaines, un gros effort à toute la famille du paysan.

Les exploitations sont d'étendue au plus moyenne, mais certains propriétaires, nobles surtout, en possèdent plusieurs, la plupart affermées. Le pouvoir aide les agriculteurs, notamment en leur distribuant des indemnités dans les cas très fréquents de calamités agricoles. Il favorise aussi les défrichements des terres incultes et la remise en culture des terres abandonnées.

CHAPITRE II

L'INDUSTRIE.

La bonneterie de soie a pris la plus grande importance au xviii siècle. D'abord familiale, elle se concentre de plus en plus et améliore son outillage. A la fin du siècle, elle subit une crise du fait de la fermeture des marchés étrangers, particulièrement de l'Espagne. La bonneterie de Sumène continua à travailler aussi la laine et le coton.

La tonnellerie exploite le châtaignier à vingt ans pour faire les douelles, ou à cinq ans pour faire les cercles de tonneaux. Elle est très ancienne à Sumène et se maintient jusqu'à nos jours. La tannerie se développa au xviie siècle, mais déclina au xviiie.

CHAPITRE III

ROUTES ET COMMERCE.

Les chemins des Cévennes furent développés à des fins à la fois stratégiques et commerciales. Le chemin royal de Provence en Rouergue a passé depuis des siècles par Sumène, malgré la très rude côte au pied de laquelle se trouve la ville, mais qui donne accès au col menant à la vallée de l'Hérault. Au commencement du xviiie siècle, les difficultés pour améliorer cette côte firent abandonner ce tracé pour celui qui, évitant Sumène, traversait Ganges pour suivre la vallée de l'Hérault. Les chemins sont souvent détériorés et nécessitent des remises en état incessantes. Les chemins de traverse desservent la paroisse et la relient aux paroisses voisines.

Sumène, sur une grande route commerciale, au contact de deux régions complémentaires, siège d'une production industrielle importante, avait l'esprit commercial développé. Elle eut foire et marché et finit par construire une halle.

CONCLUSION

La secousse de la Révolution ne modifia pas l'évolution qu'a suivie Sumène depuis la Réforme, et même, par réaction, elle affermit l'emprise du catholicisme. Dans la vie économique, même conservatisme, par le maintien des deux industries principales: la bonneterie, surtout de soie, et la tonnellerie, et par l'exploitation intermittente d'un petit gisement de houille. Le chemin de fer, à la fin du xixe siècle, a remis Sumène sur la voie de Nîmes au Rouergue.

PIÈCES JUSTIFICATIVES